



Canadian Labour Congress
Congrès du travail du Canada

www.canadianlabour.ca www.congresdutravail.ca



La présente est l'une de quatre fiches d'information s'inspirant de **GREEN, DECENT AND PUBLIC** (Verte, décente et publique), rapport produit par le Congrès du travail du Canada et le Conseil des Canadiens. Ces fiches sont destinées à informer les gens et à engager des actions en vue de la création d'emplois verts au Canada. Consultez la section « **PASSEZ À L'ACTION!** ».

1. Possibilité que présentent les crises : créer des emplois verts décents **2.** Potentiel de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables **3.** Exemples de propriété publique et communautaire **4.** Avantages de la propriété publique et communautaire

4. AVANTAGES DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET COMMUNAUTAIRE

UTILISATION DES REVENUS À DES FINS PUBLIQUES

Si la propriété des projets de production d'énergie renouvelable est publique, les revenus qui en sont tirés peuvent être employés pour le bien public et redistribués. Les avantages financiers demeurent locaux quand les revenus servent à créer des emplois verts, à favoriser l'économie d'énergie ou à financer d'autres priorités sociales.

D'autre part, si la production d'électricité appartient à des sociétés commerciales, les revenus seront empochés par les PDG et les actionnaires et il se peut qu'ils quittent le pays. Si les moyens de production d'électricité de source renouvelable appartiennent à des entreprises privées, les revenus ne serviront pas à moderniser les bâtiments publics (patinoires, mairies, logements publics, bibliothèques, écoles et hôpitaux) ou à installer des panneaux solaires sur des toits; ils vont plutôt aller dans les poches des entreprises.

AVANTAGES SUR LE PLAN SOCIAL

La propriété publique facilite la réglementation dans l'intérêt du public. Les services publics doivent rendre des comptes aux hommes et femmes politiques élus (qui en rendent à leurs commettantes et commettants). Les entreprises privées n'ont des comptes à rendre que de leurs résultats financiers. Leurs actions et leurs décisions ne sont fondées que sur la recherche du profit.

Les emplois publics dans les énergies renouvelables sont beaucoup plus susceptibles d'être syndiqués et comportent des salaires plus élevés que ceux du secteur privé. La propriété publique facilite la création de programmes de formation en vue de l'emploi local s'adressant à des personnes qui ont perdu leur emploi et à des communautés marginalisées. De plus, quand les énergies renouvelables sont entre les mains du secteur public, on peut voir à ce qu'une part des intrants soit composée de biens et de services canadiens, ce qui crée plus d'emplois.

LE SAVIEZ-VOUS?

UNE ÉTUDE RÉALISÉE AUX ÉTATS-UNIS INDIQUE QUE LES PETITES ÉOLIENNES DE PROPRIÉTÉ LOCALE ENGENDRENT PRÈS DE DIX FOIS PLUS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE QUE LES PROJETS ÉOLIENS APPARTENANT À DES INTÉRÊTS DE L'EXTÉRIEUR DE L'ÉTAT.¹

LE SAVIEZ-VOUS?

COLUMBIA HYDRO CONSTRUCTORS, BRAS DE CONSTRUCTION DE B.C. HYDRO A MIS EN ŒUVRE, VERS LA FIN DES ANNÉES 1990, DES PROGRAMMES SUR L'ÉQUITÉ EN EMPLOI PRÉVOYANT UNE FORMATION ET DES POSSIBILITÉS POUR LES MEMBRES DE GROUPES TRADITIONNELLEMENT MARGINALISÉS.

DONNER LA PRIORITÉ À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'énergie la plus propre est celle que nous n'utilisons pas. Nous devons rendre notre consommation d'énergie plus efficace et nous devons la réduire.

Puisqu'elle permet de rendre des comptes et d'évaluer le succès en fonction non seulement de la rentabilité mais aussi d'objectifs sociaux, économiques et politiques, l'électricité publique et communautaire donne des moyens d'accorder la

priorité à l'augmentation de l'économie d'énergie. Bon nombre de services publics ont recouru à des programmes de planification intégrée des ressources et de maîtrise de la demande d'électricité pour encourager la réduction de la consommation de l'électricité et l'augmentation de son efficacité.

La hausse des prix de l'électricité découlant de l'augmentation de la propriété privée (qui a des effets sociaux négatifs sur les Canadiennes et les Canadiens à faible revenu) ne comporte pas nécessairement une diminution de la consommation. Quand la production d'électricité appartient à des intérêts privés à but lucratif, il y a une tension entre l'objectif de réduire la demande et celui de maximiser les possibilités de profit (soit en vendant davantage, soit en vendant à un prix supérieur).

LE SAVIEZ-VOUS?

LES SYSTÈMES RÉGLEMENTÉS FONDANT LES PRIX SUR LE COÛT À LONG TERME DE LA PRODUCTION INCITENT LES SERVICES PUBLICS À METTRE L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE SUR UN PIED D'ÉGALITÉ AVEC LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS.²

ASSURER LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

La sécurité énergétique (disponibilité d'approvisionnements en énergie à prix abordable) est nécessaire au bien-être des individus et des communautés. Les gouvernements ont donné aux services publics de propriété provinciale le mandat principal d'assurer un approvisionnement fiable et suffisant en électricité à prix abordable dans les limites de la province. Les gouvernements avaient le pouvoir d'ordonner aux services publics dirigés par le secteur public de donner la priorité aux besoins provinciaux ou nationaux.

Si les services publics appartiennent à des intérêts privés, les règles commerciales prévues par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) s'y appliquent. L'ALENA donne aux investisseurs privés des droits considérables qui peuvent entraver l'intervention des gouvernements visant à assurer la sécurité énergétique (si une société à but lucratif décide de maximiser ses profits en vendant de l'électricité aux États-Unis) et à assurer le respect des normes environnementales les plus élevées.³ Le chapitre 11 de l'ALENA permet aux entreprises privées de poursuivre les gouvernements pour avoir adopté des politiques ou pris des décisions qui réduisent leur capacité de réaliser des profits. Environ la moitié des plaintes portées en vertu du chapitre 11 jusqu'à présent ont trait à des politiques publiques destinées à protéger l'environnement ou à gérer les ressources naturelles.⁴

PASSEZ À L'ACTION! : QUE ÇA RESTE PUBLIC! DES EMPLOIS VERTS DÈS MAINTENANT!

Parlez à votre conseillère ou conseiller municipal : Votre municipalité écologise-t-elle ses bâtiments? A-t-elle un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique? Est-il axé sur les ménages à faible revenu? Projette-t-elle de se doter de moyens de production d'énergie renouvelable?

Parlez à la personne qui vous représente au palier provincial : Quels sont les projets provinciaux de réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et d'expansion de la propriété et du contrôle publics et communautaires des moyens de production d'énergie renouvelable? Y a-t-il un programme provincial d'amélioration de l'efficacité énergétique?

Parlez à la personne qui vous représente au palier fédéral : Est-elle en faveur de l'adoption d'un plan national de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'un programme national visant à aider les municipalités à accroître l'efficacité énergétique? Comment va-t-elle voir à ce que le gouvernement fédéral cesse de subventionner l'exploitation des combustibles fossiles, adopte des normes rigoureuses en matière d'efficacité énergétique et apporte une aide financière aux projets de production d'énergie renouvelable de propriété publique et communautaire?

Conseil : Le rapport Green, Decent and Public comprend des recommandations dont la mise en œuvre améliorera l'efficacité énergétique et favorisera la propriété publique et communautaire. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet ou pour lire le texte intégral du rapport Green, Decent and Public, veuillez vous rendre au site Web du Conseil des Canadiens à l'adresse www.canadians.org ou à celui du Congrès du travail du Canada à l'adresse www.congresdutravail.ca.

NOTE: Les références pour cette fiche d'informations sont accessibles au lien suivant : www.canadians.org/GDPreport